

JUSTICE
SOCIALE

Vincenpaul
CANADA



L'infolettre de
la Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil national du Canada
Volume 1 no. 2 - Juin 2017



TABLE DES MATIERES

CLIQUEZ!

Introduction	2
Rapport du responsable	2
Salaire équitable	3
Encourager la persévérance scolaire et briser le cycle de la pauvreté	4
Le cercle de la pauvreté	5
Inquiétudes de la SSVP de Québec face au projet de loi 70	6
Justice réparatrice	7
La pauvreté rurale	8
Le changement systémique et la prière	9
Une occasion de vous faire entendre	10
Le comité de prise de position du CRON produit un nouveau dépliant	12



INTRODUCTION

Chers lecteurs,

Le format de la revue Vincenpaul-Canada et celui de l'infolettre Les Temps Changent ont été modifiés. Nous publierons maintenant l'infolettre électronique Vincenpaul-Canada. Trois éditions de cette infolettre sont consacrées à la justice sociale, soit les éditions de février, juin et octobre.

Nous espérons que vous aimerez ce numéro du Vincenpaul-Canada sur la justice sociale de la Société de Saint-Vincent de Paul. Je vous invite à soumettre tout article ou commentaire au sujet de la justice sociale, afin que nous puissions les publier dans le prochain numéro. Vous pouvez aussi vous joindre à notre page Facebook pour participer aux discussions. Aidez-nous à grandir dans la compréhension et les actions qui se rattachent à la justice sociale.

Sincèrement,

*Jim Paddon, responsable
Comité national justice sociale*

jpssvp@hotmail.ca

RAPPORT DU RESPONSABLE

Chers collègues vincentien(ne)s,

Nous avons tous vu, j'en suis sûr, les reportages et les photos de réfugiés, bravant l'hiver impitoyable pour tenter d'accéder au style de vie sécuritaire et hospitalier auquel ils aspirent tant. Plusieurs d'entre eux sont partis de loin, laissant derrière eux tellement de choses et continuant de souffrir, physiquement et émotionnellement, seulement pour avoir la chance de partager la vie qu'ici au Canada, nous avons connue depuis notre naissance. Les bouleversements du monde actuel et la longue route que certains entreprennent pour y échapper démontrent sans nul doute que nous sommes tous des humains faits à l'image de Dieu. Nous entendons souvent parler d'économie mondiale, mais ce qui compte davantage, c'est le besoin qui existe à travers le monde de travailler pour le bien commun et la dignité humaine à laquelle tout le monde a droit. Pendant que certains pays parlent de construire des murs, tant économiques que physiques, il semble tout à fait approprié de prêter attention aux propos du Pape François et de bâtir des ponts.

Bâtir des ponts, cela signifie dénoncer haut et fort les inégalités et les barrières qui empêchent tant de gens de se sortir de la pauvreté, de fuir la tyrannie et le désespoir. Il n'y a jamais eu de moment plus opportun pour que la Société de Saint-Vincent de Paul devienne davantage active en matière de justice sociale et d'actions susceptibles de changer le système et ainsi redonner espoir à nos nombreux concitoyens du monde, qui aspirent simplement à la vie que Dieu a imaginée pour eux.

Joignez-vous à notre famille de justice sociale, ici au Canada. Si nous pouvons bâtir des ponts entre les comités de justice sociale de chacun de nos conseils à travers le pays, nous pourrions commencer à faire une réelle différence. Je demande donc sincèrement à tous les conseils (centraux ou particuliers) de former à l'interne un comité de justice sociale, qui assurera la liaison entre notre comité national et les conférences membres et les paroisses. Si vous avez déjà établi ce genre de comité, laissez-nous le savoir en nous communiquant les coordonnées de son président. Si vous n'avez pas encore de comité de justice sociale, pensez à en mettre un sur pied. Il y a peut-être des paroissiens qui ne sont pas encore membres, mais qui pourraient se sentir interpellés par la justice sociale. Pourquoi ne pas les inviter à se joindre à nous ? Nous pouvons aussi vous aider au moyen de documentation et d'idées sur ce qu'un comité de justice sociale peut accomplir et sur le mode de fonctionnement d'un tel comité au sein du conseil.

Soumis par,

*Jim Paddon, responsable
Comité de justice sociale*

SALAIRE ÉQUITABLE

Dans le dernier numéro de Les temps changent, je soulignais l'importance d'instaurer une formation de justice sociale au sein de la SSVP. Dans le présent numéro, je désire offrir en exemple un sujet de formation qui prend sa source dans l'enseignement social catholique.

Un des concepts importants véhiculés dans l'enseignement social catholique (ESC) est que le salaire doit permettre de répondre aux besoins fondamentaux du travailleur et de sa famille. En 1891, le Pape Léon XIII a critiqué le concept de marché, aussi commun alors qu'il l'était à l'époque, selon lequel l'échelle des salaires doit être déterminée par les lois de l'offre et de la demande. Dans son encyclique de 1981, Sur le travail humain, le Pape Jean-Paul II met l'accent sur les questions relatives au travail, particulièrement sur la dignité du travail et les droits des travailleurs. C'est par le travail que nous répondons à nos besoins quotidiens tout en nous réalisant pleinement en tant qu'êtres humains.

Certains employeurs disposent d'un bassin quasi illimité de travailleurs qui ont besoin d'un emploi, peu importe le salaire, et certains de ces employeurs croient que l'optimisation des profits est l'objectif principal de leur entreprise. Cette façon de penser peut entrer en conflit avec le principe de l'ESC qui veut que le salaire doit permettre au travailleur de répondre à ses besoins.

Bien que l'État impose le versement d'un salaire minimum, ce dernier se situe parfois bien en deçà du « minimum vital » qui permettra de vivre, en tenant compte du coût de la vie d'une région donnée. Le minimum vital est le seul moyen le plus important qui permet d'éradiquer la pauvreté. Le minimum vital est habituellement décrit comme étant le salaire horaire requis pour payer le loyer et les autres dépenses d'une famille de quatre personnes comptant deux travailleurs à plein temps.

Le Pape Jean-Paul II nous dit, dans son encyclique Sur le travail humain (section 6), que la valeur du travail ne dépend pas du type du travail accompli, mais bien du fait qu'une personne fait ce travail et que cette personne possède une dignité qui lui est propre. Les documents d'enseignement social catholique se sont penchés sur les questions du travail et des droits des travailleurs à respecter pour protéger la dignité humaine : le droit à un emploi convenable, à un salaire équitable et à la négociation collective.

Le Concile Vatican II a commenté sur le sujet du salaire équitable (L'Église dans le monde de ce temps, 67) : « Enfin, compte tenu des fonctions et de la productivité de chacun, de la situation de l'entreprise et du bien commun, la rémunération du travail doit assurer à l'homme des ressources qui lui permettent, à lui et à sa famille, une vie digne sur le plan matériel, social, culturel et spirituel. »

Dans son encyclique Rerum Novarum, le pape Léon XIII affirme, à la section 45, que : « Si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, l'ouvrier accepte des conditions dures, que d'ailleurs il ne peut refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, il subit une violence contre laquelle la justice proteste. »

Dans la section 20, le Pape Léon XIII soutient aussi qu'il n'est pas toujours facile de déterminer si un salaire est adéquat, mais il met les employeurs en garde contre l'abus des travailleurs : « que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce serait un crime à crier vengeance au ciel, que de frustrer

quelqu'un du prix de ses labeurs. 'Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous, et que leur clameur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.' » Voir aussi Jacques 5:4.

Nous pouvons ici remanier la parabole des ouvriers dans la vigne et l'appliquer à la notion de minimum vital. Dans la parabole originale, on a promis aux ouvriers du matin un montant d'un denier, ce qui constituait à l'époque un salaire décent. À la fin de la journée, le propriétaire a donc remis un denier à chacun de ses ouvriers, peu importe la somme du travail accompli. Nous pouvons par conséquent le juger comme un employeur juste, qui prenait en considération le besoin de tous ses ouvriers de gagner un salaire minimum raisonnable.

*Gordon Stuart, comité de justice sociale
Conseil régional de la CB & Yukon*

ENCOURAGER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET BRISER LE CYCLE DE LA PAUVRETÉ

OPÉRATION BONNE MINE est un programme de la Société de Saint-Vincent de Paul qui aide les jeunes à travers tout le Québec. Ce programme répond aux besoins d'accomplissement personnel, social et culturel des jeunes afin d'encourager la persévérance scolaire.

Mis sur pied par la SSVV afin d'aider les familles à diminuer la pression financière liée à la rentrée scolaire et d'autre part, aux jeunes de vivre une expérience positive à l'école, ce qui développe leur confiance en eux et les incite à poursuivre leurs études.

L'aide se fait sous trois formes :

- L'aide financière pour la rentrée scolaire
- L'aide financière durant l'année scolaire pour des activités favorisant le développement socioculturel (ex : sorties éducatives, ateliers art-thérapie, etc.)
- Programme de bourses visant la reconnaissance des efforts et la persévérance

LES AVANTAGES DU PROGRAMME

OPÉRATION BONNE MINE est un programme flexible, en ce sens qu'il donne aux parents des moyens réels pour aider lors de la rentrée scolaire et il permet aussi de participer à des activités parascolaires, culturelles, et des camps de jour ou d'été. Des bourses de persévérance peuvent être accordées, celles-ci permettent aux jeunes d'acquérir du matériel sportif et culturel ou servir aussi pour des programmes scolaires de l'année suivante. L'application du programme varie selon les régions.



AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

Une aide financière est accordée aux familles dans le besoin. L'aide accordée se traduit par l'attribution de coupons qui sont échangeables dans toutes les écoles participantes pour des frais relatifs aux dépenses scolaires et dans toutes les Pharmacies Jean-Coutu participantes pour des fournitures et du matériel scolaires ainsi que dans les commerces participants.

OPÉRATION BONNE MINE tente de relever le défi imposant qu'est de vaincre les statistiques qui démontrent que les enfants vivant sous le seuil de faible revenu sont plus à risque de quitter leurs études prématurément. En effet, les décrocheurs scolaires issus de milieux défavorisés sont deux fois plus nombreux qu'en milieux favorisés.

*Lise Blais, chargée de projets
Conseil régional du Québec*

LE CERCLE DE PAUVRETÉ



Une des grandes qualités de la Société de Saint-Vincent de Paul est notre habileté à établir un contact personnel avec nos amis et voisins dans le besoin. C'est ce contact personnel qui nous permet également de chercher et trouver Jésus-Christ là où Il nous a dit de regarder... parmi les pauvres. Nous établissons habituellement ce contact lors de nos visites à domicile, que nous effectuons auprès des personnes dans le besoin. Le contact peut aussi avoir lieu lorsque nous rencontrons ces amis dans notre paroisse, pendant un repas de soupe populaire ou encore lors d'une visite dans un de nos magasins.

Le concept du cercle a vraisemblablement commencé au sein de nos communautés autochtones et est maintenant utilisé en plusieurs formats, incluant le counseling en matière de toxicomanie ou d'abus et la justice réparatrice. La dynamique impliquée dans le cercle peut être une approche dénuée de jugement et très gratifiante pour tous ceux qui sont concernés. Le cercle permet aux gens d'échanger avec les autres et de découvrir que bien des difficultés éprouvées sont des problèmes communs. Le groupe a aussi l'occasion de discuter des solutions possibles à des enjeux particuliers.

Je me rappelle un cercle de pauvreté auquel je prenais part il y a quelques années. Nous avons invité plusieurs résidents locaux qui vivaient dans la pauvreté et que la conférence SSVP locale connaissait. Le même nombre de membres de la SSVP étaient présents. Un membre de la SSVP animait la réunion, toutefois sans format préétabli ni ordre du jour écrit. Nous étions assis en cercle et avons débuté en

demandant à chacun des invités aux prises avec la pauvreté de parler au groupe de leur situation. Tous étaient libres de poser des questions et de discuter des sujets soulevés. Plusieurs des personnes présentes ont partagé des larmes ainsi que des solutions positives et un engagement de notre SSVP locale de fournir une aide allant au-delà de nourriture et de vêtements.

LE CERCLE PERMET AUX GENS D'ÉCHANGER AVEC LES AUTRES ET DE DÉCOUVRIR QUE BIEN DES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES SONT DES PROBLÈMES COMMUNS.

Depuis que ce cercle de pauvreté a eu lieu, j'ai repensé à notre Règle qui parle de justice sociale et de prise de position. Le point important de la Règle affirme que nous devrions essayer de responsabiliser les personnes dans le besoin et les encourager à s'exprimer sur les questions qui les affectent et au besoin, de prendre nous-mêmes la parole en leur faveur. Je crois que nous avons tendance à oublier que ces gens peuvent très bien parler pour eux-mêmes et à penser que nous savons exactement ce dont ils ont besoin. Je suggère que votre conseil ou conférence pense à organiser un cercle de pauvreté de ce type,

dans le but de donner une voix aux plus vulnérables. Nous pourrions être agréablement surpris par leur capacité à exprimer leurs préoccupations, leurs défis et leurs espoirs, dans des termes qui se rapportent directement à leurs besoins.

Soumis par

*Jim Paddon, responsable national
Comité national de justice sociale*

INQUIÉTUDES DE LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL QUÉBEC FACE AU PROJET DE LOI 70

Au Québec, un enjeu social important est l'établissement de logements sociaux, ou dits abordables, pour les personnes démunies et les personnes à salaires plus bas. Avec la réforme récente de l'aide sociale – qui au net se traduit par une baisse potentielle pouvant atteindre 250 \$ par famille – la SSVP du Québec a réagi avec le dépôt d'un mémoire en Commission parlementaire sur le Projet de loi 70. Mais également, ce projet de loi controversé proposait que les personnes assistées soient contraintes de travailler ou de collaborer à des formations ou projets communautaires, sinon elles verraient leur chèque mensuel substantiellement réduit.

Ce projet de loi a été néanmoins adopté, mais la SSVP a déposé en 2016, un mémoire pour défendre les moins bien nantis qui seront directement atteints et appauvris par ce projet de loi. Voici en substance le contenu du mémoire déposé par Monsieur Michel Olivier, alors vice-président du Conseil régional du Québec en commission parlementaire.

INQUIÉTUDES FACE AU PROJET DE LOI 70

Nous vivons depuis quelques années des pertes d'emploi importantes qui ont pour effet que même des personnes possédant de bonnes formations ont de plus en plus de difficultés à se retrouver un emploi dans les diverses régions du Québec.

La Société St-Vincent-de-Paul subit depuis quelque temps déjà l'effet de ces pertes d'emploi.

Le projet de loi 70 présenté nous inquiète au plus haut point car plusieurs orientations de ce projet de loi ne semblent pas définies clairement. Nos inquiétudes sont les suivantes :

CONCLUSION

Le projet de loi 70 est trop contraignant et ainsi une personne bénéficiaire pourra être assujettie à des coupes importantes sur le montant qui lui sera versé pour vivre mensuellement : une telle approche qui a pour effet, à terme de réduire à la plus grande indigence des personnes, parmi les plus démunies de notre communauté mérite une bonification, car le projet proposé est trop rigide. Une telle approche, de l'avis de la Société de Saint-Vincent-de-Paul du Québec n'est pas souhaitable et surtout, inimaginable en 2016 pour nos membres vincentiennes et vincentiens du Québec.

Pierre Morissette, comité de justice sociale, Conseil régional du Québec

LE PROJET DE LOI S'APPLIQUERA-T-IL POUR LES NOUVELLES DEMANDES D'AIDE SOCIALE?

La clientèle visée est-elle seulement les jeunes ou touchera-t-elle des nouveaux bénéficiaires qui ont perdu leurs emplois, ont vécu une situation d'éclatement de famille ou problème de santé etc.?

LE PROJET DE LOI PRÉVOIT LE REMPLACEMENT DU PROGRAMME « ALTERNATIVE JEUNESSE » PAR LE PROGRAMME « OBJECTIF EMPLOI »

Le programme « Alternative jeunesse » a permis à plusieurs des bénéficiaires de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de passer à travers de leur difficulté. Pourquoi ne maintenons-nous pas ce programme pour la période de transition au nouveau programme « Objectif emploi » pour en vérifier l'efficacité?

LE PROJET DE LOI PRÉVOIT, IL NOUS SEMBLE, UNE COUPURE DE PRESTATION DE 613 \$ À 300 \$ POUR CEUX QUI NE RENCONTRERONT L'ENGAGEMENT DE CE PROGRAMME « OBJECTIF EMPLOI »

Avec l'augmentation sans cesse du coût de la vie (hébergement, électricité, nourriture, endettement, etc.) le montant de 613 \$ n'est déjà pas suffisant, comment pouvons-nous imaginer de le réduire?

La Société St-Vincent-de-Paul accorde déjà à plusieurs d'entre elles et eux une aide alimentaire minimale pour se nourrir.

Advenant le cas d'une diminution de prestation, il sera impossible pour un prestataire de se loger.

Avez-vous prévu une solution de rechange (hébergement pour les sans-abris) ou prévoyez-vous d'étendre aux régions la situation des sans-abris de Montréal?

JUSTICE RÉPARATRICE

Quand nous avons commencé à utiliser le terme justice sociale pour identifier nos diverses actions reliées à ce sujet, nous avons pensé important d'inclure toute œuvre autrefois associée au ministère en milieu carcéral. Nous avons maintenant tendance à utiliser le terme justice réparatrice, car nous croyons qu'il décrit davantage l'objet de nos efforts. La justice réparatrice peut être reliée aux visites en milieu carcéral, mais elle vise principalement à travailler avec les anciens détenus qui cherchent à réintégrer la société.

Il ne fait aucun doute que le crime et la pauvreté sont intimement liés. Bien que nous ne puissions pas cautionner les comportements criminels, nous pouvons tenter de mieux comprendre pourquoi tant de gens n'ont parfois d'autre choix que de commettre un crime, pour nourrir leur famille ou nourrir une dépendance. Souvent, la violence conjugale et la maltraitance infantile en milieu familial laissent des cicatrices pouvant mener à poser des gestes qui autrement, n'auraient jamais été envisagés.

Le concept de rétablir la justice dans la vie de quelqu'un peut devenir une réalité tant en prison qu'à son retour dans la communauté. Nous tentons seulement de rétablir chez la personne une certaine justice et de la dignité humaine, peu importe son dossier criminel. L'idée de visiter des détenus risque de présenter peu d'intérêt chez la plupart de nos membres, mais aider une personne à reprendre le contrôle de sa vie est une chose avec laquelle nous sommes tous familiers, en raison de notre œuvre de bienfaisance habituelle.

LE CONCEPT
DE RÉTABLIR
LA JUSTICE
DANS LA VIE
DE QUELQU'UN
PEUT DEVENIR
UNE RÉALITÉ
TANT EN
PRISON QU'À
SON RETOUR
DANS LA
COMMUNAUTÉ.

La justice réparatrice demande un effort particulier qui rejoint précisément les citoyens de retour. C'est là que la justice sociale et l'action sociale entrent en jeu. Nous avons dans le moment un programme, lancé à Hamilton, en Ontario, que nous appelons les amis de Dismas. Sur le plan personnel, nous jumelons deux vincentiens avec un citoyen de retour. Ils se rencontrent régulièrement dans le but d'établir à long terme une relation basée sur la confiance et l'amour. Nous les appelons équipes de justice compatissante. De plus, nous avons, par l'entremise de notre magasin d'aubaines de Hamilton, un programme qui offre aux citoyens de retour une trousse d'articles de première nécessité qu'ils reçoivent à leur sortie de prison. Notre magasin les aidera également plus avant en leur fournissant des vêtements et des meubles au besoin.

Il s'agit là de simples gestes de bonté accessibles à tout vincentien vivant à proximité d'un établissement carcéral. Je vous encourage à envisager des actions de ce genre. Nous pouvons vous fournir plus de détails et une documentation complète sur demande et nous prévoyons offrir ces ressources dans le site internet national plus tard cette année.

Bien que nos efforts se concentrent davantage sur une aide au sortir de prison, n'oublions pas que le milieu carcéral est un endroit empreint de solitude et très dévalorisant. Les détenus ont besoin qu'on les visite. Il existe au sein de la Société de Saint-Vincent de Paul plusieurs groupes qui effectuent des visites en prison. Je remercie sincèrement les membres qui se dévouent ainsi et donnent de l'amour aux plus démunis de nos sœurs et nos frères. Il y a aussi dans notre système judiciaire actuel des enjeux importants sur lesquels nous devons nous pencher. Un de ces enjeux est sans nul doute le nombre disproportionné d'autochtones aux prises avec le système de justice pénale. Il s'agit là d'un enjeu très complexe, qui doit toutefois être abordé par tous les niveaux de gouvernement ainsi que par des organisations comme la nôtre.

Soumis par

*Jim Paddon, responsable
Comité national de justice sociale*

LA PAUVRETÉ RURALE

La pauvreté rurale ne fait pas la une des médias au même titre que la pauvreté urbaine. Ce n'est pas en général une pauvreté qui paraît, comme peut l'être la pauvreté urbaine, avec ses mendiants, ses itinérants et ses soupes populaires. Malheureusement, elle existe bel et bien, dans les vertes campagnes de l'Ontario et ses charmants petits villages, cachée aux yeux du simple observateur et certainement invisible aux yeux de la plupart de nos politiciens.

La pauvreté rurale n'est habituellement pas aussi extrême ou concentrée que la pauvreté dans les villes, mais elle demeure une caractéristique constante et déprimante chez de nombreux habitants ruraux. Dans notre petite municipalité de Strathroy (population d'environ 17 000 personnes), notre groupe ainsi que trois autres églises, le magasin d'aubaines de la SSVF et l'Armée du salut offrons aux plus démunis des services tels qu'une banque alimentaire et des repas gratuits, coupons d'épicerie, aide d'urgence, prêts sans intérêts, produits hygiéniques gratuits et plus encore, auxquels font appel plus de 200 personnes régulièrement. Malheureusement, ce nombre continue d'augmenter, car bien des gens prennent leur retraite sans pouvoir bénéficier d'une pension leur permettant de vivre décemment.

NOUS PRENONS EN NOTE LEURS RÉPONSES À UNE QUESTION TOUTE SIMPLE : « QU'EST-CE QUI POURRAIT LE PLUS AMÉLIORER VOTRE VIE? »

Les personnes démunies doivent composer avec un trop grand nombre d'obligations financières. Le logement et les factures des services publics, en particulier l'électricité, grugent une part de plus en plus importante de leurs revenus, leur laissant à peine de quoi payer les vêtements et la nourriture. Si elles n'ont pas de voiture, elles ne peuvent pas compter sur les transports publics pour aller faire leurs achats ou se rendre aux rendez-vous médicaux, et ainsi de suite.

Dans le but d'offrir davantage que l'aide ponctuelle habituelle, nous avons établi des contacts avec les politiciens locaux et avons retenu particulièrement l'attention de notre député local, Monte McNaughton. M. McNaughton prend très au sérieux l'enjeu de la pauvreté rurale et il a convoqué les parties prenantes à deux réunions de discussion, qui ont eu lieu à Strathroy et à Wallaceburg. Il est encore trop tôt pour s'attendre à des résultats de ces rencontres, mais les gens susceptibles de faire une différence commencent à remarquer

la pauvreté rurale et la misère qu'elle peut entraîner dans la vie de certaines personnes.

Aussi, dans le but de garnir les données limitées dont nous disposons sur les difficultés auxquelles les personnes démunies sont confrontées chez nous, nous avons commencé à questionner toutes les personnes qui fréquentent les cliniques communautaires et les sites de repas gratuits. Nous prenons en note leurs réponses à une question toute simple : « Qu'est-ce qui pourrait le plus améliorer votre vie? » C'est un projet que nous venons tout juste de débiter, mais une fois que nous aurons suffisamment de données pour déterminer les principaux défis, nous prévoyons organiser des rencontres avec nos politiciens, entreprises et médias locaux de même que tout autre groupe d'intérêt, pour tenter de trouver des solutions qui amélioreront les conditions de vie de ces gens.

L'élément principal de cette action est que la SSVF devrait agir comme groupe de pression tant localement qu'aux niveaux provincial et fédéral. Offrir un service silencieux ne suffit pas. Nous pouvons demeurer silencieux sur le plan personnel, mais nous devons nous exprimer haut et fort en faveur de ceux que nous servons. Qui plus est, nous devons recueillir des données à présenter aux décideurs, incluant des renseignements spécifiques sur les difficultés éprouvées par les démunis. Les décideurs ne seront pas enclins à intervenir si nous ne leur présentons que des généralités, même si nous y mettons tout notre cœur.

Reg Harford, Conférence All Saints, Strathroy, ON

LE CHANGEMENT SYSTÉMIQUE ET LA PRIÈRE

En 1960, paru le film *Tunes of Glory*, dirigé par Ronald Neame avec le rôle principal assumé par l'acteur Alec Guinness. Le film raconte l'histoire d'un commandant militaire, à caractère difficile, mais aimé par ses subalternes, qui est remplacé par un officier plus jeune et assis sur les règlements. L'enjeu entre les deux est difficile et le sort des deux finit mal.

Je vous ai décrit ce film, car le changement systémique commence souvent par une situation qui doit être changée, mais qui est devenue vivable. Il y a alors une énergie négative envers le changement.

Cela me mène au constat que le changement systémique, selon l'esprit de Saint Vincent de Paul, exige la prière pour recevoir les triples charismes : sagesse, patience et courage. On se souviendra que ces charismes nous furent donnés lors du sacrement de la Confirmation, que nous avons reçu il y a peut-être longtemps. Demandez au Seigneur de réactiver les grâces de ce sacrement, chose qu'Il fera avec plaisir.

Soyons conscients que le changement systémique est le pas suivant qui vient logiquement après l'aide d'urgence. Aussi, n'oublions pas que l'amour du prochain, sans l'effort de lui rendre justice, est une réalité à moitié cuite.

*Mgr Peter Schonenbach,
Conseiller spirituel national*



UNE OCCASION DE VOUS FAIRE ENTENDRE

« Tant que ne seront pas résolus radicalement les problèmes des pauvres, les problèmes du monde ne seront pas résolus. La croissance dans l'équité (...) demande des décisions, des programmes, des mécanismes et des processus spécifiquement orientés vers une meilleure distribution des revenus, la création d'opportunités d'emplois, une promotion intégrale des pauvres (...). » Voilà l'un des énoncés du Pape François sur ce dont le monde a besoin à l'égard de la pauvreté. Cet énoncé provient d'un volume sur ses vues de la pauvreté et du capitalisme, appelé « Cette économie qui tue ». Il s'agit d'un énoncé très profond qui nous donne une direction claire en tant que chrétiens et citoyens.

Nous avons aujourd'hui une occasion de répondre à notre appel chrétien et citoyen, grâce à une nouvelle initiative du gouvernement fédéral. Le ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social du gouvernement fédéral a en effet lancé un processus de consultation pour savoir ce que pensent les Canadiens sur la stratégie que le Canada peut développer pour réduire la pauvreté. Le gouvernement veut entendre les Canadiens qui ont de l'expérience par rapport à la pauvreté. Pour guider notre réflexion, on a produit un document de discussion intitulé : « Vers une stratégie de réduction de la pauvreté », qui expose les problématiques familières aux vincentiens et pose des questions destinées à clarifier notre pensée et à faire des suggestions.

Le document de discussion aborde les différentes dimensions de la pauvreté, y compris l'aspect personnel et l'aspect sociétal. Quand on sait que plus de 10 % des gens vivent dans la pauvreté, on voit là beaucoup de souffrance humaine en même temps qu'une perte pour la société, lorsque les gens ne peuvent pas participer à l'économie ou à d'autres activités de la collectivité.

QUAND ON SAIT QUE PLUS DE 10 % DES GENS VIVENT DANS LA PAUVRETÉ, ON VOIT LÀ BEAUCOUP DE SOUFFRANCE HUMAINE EN MÊME TEMPS QU'UNE PERTE POUR LA SOCIÉTÉ, LORSQUE LES GENS NE PEUVENT PAS PARTICIPER À L'ÉCONOMIE OU À D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA COLLECTIVITÉ.

Le document de discussion reconnaît que la pauvreté a connu une recrudescence dans les dernières années, car moins de gens ont été en mesure de se sortir de la pauvreté. Entre 2006 et 2011, seulement 60 % des personnes à faible revenu ont réussi à se hisser plus haut dans l'échelle sociale, alors que dans les années 1980 et 1990, 70 à 74 % des personnes à faible revenu réussissaient à gagner davantage et à se sortir ainsi de la pauvreté.

Les vincentiens savent depuis longtemps que l'état de pauvreté s'est aggravé chez plusieurs de nos voisins dans le besoin, parce que les augmentations du salaire minimum et des prestations d'aide sociale n'ont jamais suivi la cadence de l'inflation. Certaines personnes vivent avec moins de 50 % du montant constituant le seuil de la pauvreté et leur survie quotidienne exige toute leur énergie. Réduire la sévérité de la pauvreté chez ces personnes est une première étape importante qui les aidera à jouer un rôle utile au sein de la société.

Un autre fait important au sujet de la pauvreté est que plus une personne a vécu longtemps en situation de pauvreté, plus il lui faudra du temps pour reprendre une place active dans la société. Les vincentiens qui travaillent dans des quartiers très pauvres comprennent bien cela, car ils sont



à même de constater l'érosion de la santé mentale et physique causée par les privations à long terme. Ils observent également un sérieux manque en matière d'alphabétisation et de compétences sociales, en raison du manque d'occasion de les pratiquer en situation de pauvreté. Une stratégie valable de réduction de la pauvreté doit répondre aux besoins des personnes qui vivent depuis longtemps dans une pauvreté profonde, et ce, pour deux raisons : afin que ces gens puissent retrouver leur dignité et pour donner aux enfants de ces familles l'accès à une bonne éducation et à l'emploi dans l'avenir. Trop souvent, les initiatives

anti pauvreté aident les gens qui peuvent facilement se sortir de la pauvreté, mais nous devons plaider en faveur de nos voisins dont les besoins sont les plus grands.



Nos voisins dans le besoin appartiennent souvent à des groupes qui sont depuis longtemps identifiés comme étant le plus à risque de connaître la pauvreté. Ces groupes comprennent : les autochtones, les personnes ayant un handicap, les minorités visibles, les immigrants récents, les familles monoparentales, en particulier les mères-chefs de famille, et de plus en plus, les personnes âgées. Ce que nous pouvons affirmer sans hésitation, c'est qu'on doit mettre sur pied plusieurs programmes différents pour venir en aide à tous ces groupes de personnes. Tous les niveaux de gouvernement et de nombreux organismes communautaires devront faire leur part. Les vinciens sont aussi appelés à participer, car les gens qui vivent dans la plus grande pauvreté ont besoin de nos voix pour prendre position en leur faveur et assurer qu'ils ne seront pas oubliés. Nous devons être prêts à travailler à long terme pour réduire la pauvreté, car les remèdes à court terme n'ont habituellement pas d'effet sur les causes profondes.

Le document de discussion fournit de bons renseignements sur les nombreuses dimensions de la pauvreté ainsi que des pistes d'engagement en vue d'aider à réduire la pauvreté.

Vous pouvez le consulter à <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/poverty-reduction/discussion-paper.html>

*Corry Wink, Comité de justice sociale
Conseil régional de l'Ontario*

LE COMITÉ DE PRISE DE POSITION DU CRON PRODUIT UN NOUVEAU DÉPLIANT SUR LE LOGEMENT

Le comité Voix des pauvres/Prise de position en Ontario a rédigé un nouveau dépliant sur le manque d'accès au logement qui affecte plusieurs de nos voisins dans le besoin. Dix mille exemplaires ont été imprimés et distribués lors de l'assemblée printanière du CRON. Le CRON appuie le concept d'instaurer une discussion de cinq minutes sur la justice sociale lors de chaque réunion de conférence. Une telle discussion serait normalement menée par un représentant de justice sociale, qui aurait pour mandat d'identifier un enjeu pouvant s'apparenter au travail de la SSVP et au sujet duquel nous pourrions prendre position.



L'accès au logement est un défi majeur pour la plupart des ménages à faible revenu, qui doivent dépenser plus de 30 % de leur revenu pour payer le logement; plusieurs d'entre eux doivent même y consacrer plus de 50 % du revenu. Souvent, la qualité du logement laisse tellement à désirer qu'elle constitue une menace pour la santé de ses occupants et pourtant, les propriétaires semblent être en mesure d'augmenter le prix des loyers de façon arbitraire et sans aucun préavis.

Au moyen d'une brève anecdote, le dépliant décrit quelques-uns des enjeux les plus importants reliés au logement inabordable. Nos voisins dans le besoin s'inquiètent de la prochaine hausse de loyer et se demandent comment ils feront pour se débrouiller. Un déménagement est souvent une source d'instabilité sociale pour la famille, car chacun doit se refaire un réseau de relations dans le nouveau voisinage. Parfois, les enfants doivent changer d'école, ce qui constitue pour eux un énorme bouleversement, car ils doivent s'ajuster à de nouveaux enseignants et de nouvelles manières d'enseigner, sans oublier les règles qui peuvent varier d'une cour d'école à une autre. Le logement est une source de stress majeure pour bien des familles.

Le dépliant offre aussi des renseignements statistiques et historiques sur ce qui a mené à la situation de logement que nous connaissons de nos jours et on y trouve des suggestions sur les moyens à notre disposition pour remédier à la situation.

Ce dépliant fait partie d'une série de documents de discussion que le comité a préparés pour aider les conférences à développer l'habitude d'avoir une discussion de justice sociale à chacune de leurs réunions. Ces discussions peuvent aider à éclairer notre compréhension des enjeux et nous préparer à prendre position de manière efficace.

Vous pouvez consulter le dépliant et d'autres documentations sur le site internet du CROM, sous Advocacy/Voice of the Poor, puis sous « ressources ».

*Corry Wink, comité national de justice sociale
Conseil régional de l'Ontario*

SOUVENT, LA QUALITÉ DU LOGEMENT LAISSE TELLEMENT À DÉSIRER QU'ELLE CONSTITUE UNE MENACE POUR LA SANTÉ DE SES OCCUPANTS.



MISSION

La Société de Saint-Vincent de Paul est une organisation laïque catholique qui a pour mission de :

Vivre le message de l'Évangile en servant le Christ dans les pauvres avec amour, respect, justice et joie.

VALEUR

La mission de la Société de Saint-Vincent de Paul signifie que, en tant que Vincentiens, nous :

- voyons le Christ dans la personne qui souffre
- formons une famille
- avons un contact personnel avec les pauvres
- aidons de toutes les façons possibles.

Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil National du Canada
2463 chemin Innes
Ottawa, Ontario K1B 3K3
Courriel : national@ssvp.ca
Tél. : 613 837-4363 / sans frais : 1 866 997-7787
Télé. : 613 837-7375

Agence du Revenu du Canada,
Organisme de bienfaisance enregistré : 132410671RR0001

Publication officielle de la Société de
Saint-Vincent de Paul - Canada

ISSN 2560-8258

Fait avec la collaboration de :

Ghislaine DuNord, Ellen Schryburt, John Grocholski
et Denise Miron

Éditrice : Nicole Schryburt

Conception graphique : Caroline Gilbert



JOIGNEZ-VOUS À NOTRE
GROUPE FACEBOOK :
SSVP CANADA SOCIAL
JUSTICE SOCIALE